



# SNU : POUR NOUS, C'EST NON !

**Éduquer à la paix et  
l'émancipation, pas à la guerre et  
à l'endoctrinement !**

La CGT éduc'pop ECLAT rejette le caractère militaire du séjour de cohésion se traduisant notamment par des rites et activités directement inspirés de l'univers guerrier tels que le port de l'uniforme, les levées de drapeau, le chant journalier de la Marseillaise, les parcours du/de la combattant-e, les repas à base de rations militaires, les « compagnies » et leur « capitaine de compagnie »...

Ce cadre général est incompatible avec les objectifs d'émancipation des personnes et d'éducation à la paix partagés par les animateurs, animatrices, directeurs et directrices d'associations d'éducation populaire.

Loin de susciter le questionnement, l'esprit critique, la prise en compte des individualités et des aspirations multiples des jeunes, le séjour de cohésion constitue en réalité un espace d'expression d'une pensée unique, d'endoctrinement, relayant une idéologie centrée sur la force et l'autorité. Ce projet est aux antipodes du projet émancipatoire propre à l'éducation populaire !

**Le SNU n'assure donc pas la  
sécurité physique et affective de  
nos enfants !!!**

Les services de l'État ne peuvent en aucun cas assurer simultanément des missions de coordination de l'organisation des séjours et de contrôle de la sécurité physique et affective des mineur-es accueilli-es, alors que le SNU relève désormais d'une catégorie de séjours spécifiques relevant de la réglementation des accueils collectifs de mineur-es (ACM).



La CGT relève que dans tout autre ACM, les multiples malaises recensés à l'occasion de la phase de préfiguration, notamment dans le cadre de cérémonies protocolaires interminables sous la canicule, auraient légitimement dû entraîner des rappels aux obligations de sécurité et de protection, des injonctions, voire des mesures de fermeture de centres. Dans le cadre du SNU, dans la mesure où les services en charge du contrôle sont également impliqués dans l'organisation et soumis à une pression hiérarchique exigeant une communication positive sur le dispositif, un regard distancié et indépendant garant de la sécurité des mineur-es apparaît impossible. Cette double fonction est donc inacceptable.

## Contre le SNU, pour l'engagement volontaire

**La réquisition de mineur-es n'est pas autorisée par la loi. Le fait d'imposer de l'internat à des mineur-es pourrait s'avérer anticonstitutionnel : " Tout dispositif prévoyant un internat des mineurs pourrait donc se heurter au principe constitutionnel de libre circulation et se voir immédiatement censuré par le Conseil constitutionnel, dont la jurisprudence en la matière est constante ".**

## **Des moyens à positionner sur d'autres politiques éducatives et de jeunesse !**

Dans une perspective de généralisation, à l'évidence dans un budget contraint (par choix politique) de l'État, les 1,5 à 2 milliards que coûtera le SNU seront prélevés ailleurs.

La baisse continue des aides à la vie associative, la diminution des budgets des collectivités a mis les associations dans un sale état. Faut-il rappeler qu'en 2018/2019 ce sont plus de 16000 emplois qui ont été supprimés dans les associations ! Un immense plan social silencieux qui affecte notamment la conduite et la permanence des projets. Comment dans un tel contexte envisager que chaque année 800000 jeunes soient sérieusement accueilli-es, accompagnés-es, formés-es dans l'expérience d'un projet et d'un engagement associatif ? **A contrario, rediriger ces 2 milliards vers les associations d'éducation populaire en augmentant les salaires, mettant fin à la précarité et aux temps partiels imposés, et en les laissant construire des projets sur la base de leurs valeurs et leur expertise serait bien plus bénéfique à l'ensemble du tissu social.**

On peut se demander si celles et ceux qui ont inventé ce SNU dans ses objectifs et ses formes actuels y croient elles et eux-mêmes. D'ailleurs, ils et elles se sont bien gardés de solliciter l'avis des jeunes eux et elles-mêmes et celui des acteurs et actrices éducatif-ves. Pourtant c'était possible. Les dizaines de milliers de jeunes déjà engagés-es dans des associations auraient constitué un large panel de consultation citoyenne. Les organisations professionnelles d'enseignant-es, d'éducateurs et d'éducatrices, d'animateurs et d'animatrices, les mouvements éducatifs auraient pu être mis à contribution sérieusement. Le monde de la recherche en sciences sociales aurait pu aussi être un éclairage indispensable.



**Pour toutes ces raisons, le CGT éduc'pop ECLAT réaffirme son opposition ferme et entière au SNU et demande :**

§ l'arrêt immédiat de la procédure de déploiement du SNU, l'arrêt de toute politique de jeunesse complémentaire à l'éducation nationale se fondant sur un régime obligatoire et militaire,

§ la mise à disposition de moyens humains et financiers suffisants pour porter une réelle politique publique d'émancipation de la jeunesse, respectueuse de la diversité de ses aspirations et permettant l'appropriation de l'esprit critique,

§ le développement de politiques de mixité sociale pour la jeunesse sur les temps de loisirs passant par un soutien accru à des politiques de formation des individu-es tout au long de la vie existantes telles que les chantiers de jeunes bénévoles, les séjours de vacances, la mobilité internationale, tout en respectant la diversité des projets éducatifs des organisateur-trices,

§ le refus de la précarité des animateurs, animatrices et autres personnels encadrant ce type de séjours, par une revalorisation des salaires.

**Nous contacter : [cgteducpop@ferc-cgt.org](mailto:cgteducpop@ferc-cgt.org)**